

No. 11424

UNITED ARAB EMIRATES

**Declaration of acceptance of the obligations contained in the
Charter of the United Nations. Abu Dhabi, 2 December 1971**

Authentic text : English.

Registered ex officio on 9 December 1971.

ÉMIRATS ARABES UNIS

**Déclaration d'acceptation des obligations contenues dans la Charte
des Nations Unies. Abou Dhabi, 2 décembre 1971**

Texte authentique : anglais.

Enregistrée d'office le 9 décembre 1971.

[TRADUCTION — TRANSLATION]

ÉMIRATS ARABES UNIS : DÉCLARATION¹ D'ACCEPTATION DES OBLIGATIONS CONTENUES DANS LA CHARTE DES NATIONS UNIES

Me référant à la demande d'admission des Emirats arabes unis comme Membre de l'Organisation des Nations Unies, je déclare par la présente accepter en leur nom les obligations contenues dans la Charte des Nations Unies et m'engage solennellement à les assumer.

Abou Dhabi, le 2 décembre 1971.

Le Président des Emirats arabes unis :
ZAIT BIN SULTAN AL NAHAYYAN

¹ Présentée au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies le 4 décembre 1971. Par résolution n° 2794 (XXVI), adoptée à sa 2007^e séance plénière le 9 décembre 1971, l'Assemblée générale a admis les Emirats arabes unis à l'Organisation des Nations Unies.